



PREFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

**Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi et de la population**

## **Appel à projets : « Tous prêts » pour l'Euro 2016**

La France va accueillir du 10 juin au 10 juillet prochains la phase finale du championnat d'Europe de Football, l'Euro 2016. Dans cette perspective, l'Etat souhaite, en lien avec la Fédération française de Football (FFF) mobiliser l'ensemble de la population au travers de ce grand événement sportif. Plus précisément, un dispositif d'animation territoriale – « Tous prêts » - vise, au travers d'un appel à projets, à valoriser les initiatives utilisant le sport comme outil d'insertion sociale et de « vivre ensemble ». Pour ce faire, les projets portés par les associations sportives ou les collectivités territoriales devront avoir été labellisés.

Afin d'être labellisés, les projets d'animation devront être déposés **au plus tard le 31 mars 2016** et respecter la procédure suivante : sur le site internet « Tous prêts ! » (<http://www.sports.gouv.fr/tousprets/>), le porteur de projet télécharge le « Petit guide de procédure ». Il remplit la fiche projet et la transmet, par mail ou par courrier, à la DCSTEP (ou à la Ligue de Football s'il s'agit d'une association affiliée à la FFF).

Un Comité de sélection (DCSTEP – Ligue de Football) examine les projets et se prononce sur leur labellisation en fonction de critères précis prédéfinis.

Les projets labellisés « Tous prêts » seront référencés au plan national et bénéficieront d'un kit de communication et de kits de matériels pédagogiques de la FFF. Les meilleurs se verront attribuer des places pour un match de l'Euro 2016.

Dans le cadre de cette opération, des places de stade ont été réservées pour l'outre-mer dont 15 billets spécifiquement dédiés à Saint-Pierre et Miquelon pour assister à un match de l'Euro 2016 se déroulant en région parisienne.

### Précisions importantes :

- les frais de transport seront pris en charge par le Ministère de l'outre-mer.
- les frais de séjour sont à la charge des porteurs de projets lauréats. La DCSTEP pourra accompagner le porteur de projet lauréat dans l'élaboration de son plan de financement.
- la DCSTEP apportera son soutien technique au porteur de projet dans l'organisation du séjour.
- le(s) porteur(s) de projet lauréat(s) devront présenter un bilan de l'action.
- le Pôle Cohésion sociale, Sports, Jeunesse et Culture de la DCSTEP (Tél. : 41 19 69 / [975.jeunesse-sport@dcstep.gouv.fr](mailto:975.jeunesse-sport@dcstep.gouv.fr) ) est à disposition des porteurs de projets pour toute précision ou pour tout complément d'information souhaités.